

La Chambre des Communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:—

LUNDI, 15 février 1932.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des Impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir:—Messieurs: Anderson (Halton), Baribeau, Belee, Boulanger, Bourgeois, Brasset, Charters, Desrochers, Dubois, Embury, Esling, Factor, Fortin, Girouard, Gott, Gray, Hay, Heaps, Howden, Lucas, MacLean, McKenzie (Assiniboine), McLure, Maloney, Marcil, Matthews, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Munn, Murphy, Parent, Peck, Perras, Pickel, Porteous, Price, Quinn, Rhéaume, Rinfret, Roberge, Robinson, Rowe, Ryerson, St-Père, Short, Simpson (Simcoe-Nord), Spankie, Spencer, Woodsworth et Wright agiront de la part de la Chambre, comme membres dudit comité mixte.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des Communes transmet par son greffier, un message ainsi conçu:—

LUNDI, 15 février 1932.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre accorde leur demande de donner permission au Greffier de la Chambre des Communes de comparaître et de produire devant un comité spécial du Sénat une copie des dépositions faites devant un comité spécial des Communes nommé durant la deuxième session du Parlement actuel, pour faire une enquête sur l'entreprise hydroélectrique de la Beauharnois.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (3) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chambres de commerce", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (7) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Procès sommaires)", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture vendredi prochain.